



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LES DOSSIERS DE LA DREES**

---

**n° 63 • juillet 2020**

# **Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES**

**Construction d'une typologie  
à partir des zonages d'étude existants**

Nathalie Missègue (DREES)



# Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES

## Construction d'une typologie à partir des zonages d'étude existants

Nathalie Missègue (DREES)

Remerciements : L'auteur remercie l'Insee, en particulier Michel Duée et David Lévy pour leurs remarques constructives et la fourniture de données, le CGET, en particulier Brigitte Baccaini, pour ses conseils avisés ainsi que Patrick Aubert pour ses commentaires judicieux.

Retrouvez toutes nos publications sur : [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

---

Retrouvez toutes nos données sur : [data.drees.sante.gouv.fr](https://data.drees.sante.gouv.fr)

## Sommaire

■ INTRODUCTION .....	7
■ LES ZONAGES EXISTANTS : SPÉCIFICITÉS ET LIMITES .....	8
Le zonage en unités urbaines : le seul zonage à qualifier certaines communes de « rurales ».....	8
Le zonage en aires urbaines : le lien à la ville, une approche fonctionnelle du territoire....	9
La grille de densité : une approche morphologique du territoire, <i>via</i> la densité de population .....	12
La typologie du CGET : approche fonctionnelle et morphologique du territoire .....	14
■ LA TYPOLOGIE PROPOSÉE : PÔLES D'EMPLOI VS. TERRITOIRES RURAUX.....	17
Construction de la typologie « Ruralité et lien à la ville ».....	17
Caractéristiques de l'occupation des sols selon la typologie retenue.....	21
Illustration sur une région et un département.....	22
La région Auvergne Rhône-Alpes .....	22
Le département du Cantal .....	24
■ CONCLUSION .....	28
■ BIBLIOGRAPHIE .....	29
Annexe 1. Les différents zonages.....	30

# SYNTHÈSE

---

Les productions et travaux d'études de la DREES nécessitent régulièrement de différencier finement les territoires, en distinguant l'urbain du rural, mais en appréhendant aussi la ruralité dans sa diversité. En effet, les communes rurales constituent un niveau pertinent d'analyse de nombreuses politiques publiques, qu'elles intègrent explicitement l'échelon local – comme la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – ou implicitement par exemple à travers les enjeux de l'accessibilité de certains équipements. La différenciation des territoires ruraux vs. urbains apporte ainsi un éclairage approprié lorsque l'on étudie, par exemple, les conditions d'accueil des enfants, l'accessibilité des seniors aux établissements pour personnes âgées ou encore leur isolement social, mais aussi le niveau de vie des bénéficiaires de minima sociaux et la structure de leurs dépenses contraintes, etc.

Les principaux zonages existants sont le zonage en Unités urbaines 2012 (UU), le zonage en aires urbaines 2010 (ZAU) et la grille de densité de l'Insee ainsi que la typologie du CGET<sup>1</sup>. L'objectif de cette étude est d'identifier parmi le zonage qui permettrait de prendre en compte au mieux à la fois le caractère urbain de certains territoires et la ruralité dans ses diverses facettes, ou à défaut d'en proposer une combinaison et adaptée aux besoins de la DREES.

Après examen, il s'avère que seul le zonage en UU qualifie explicitement une catégorie de communes de « rurales ». Pour autant, il s'agit d'une définition « en creux » (les communes qui n'entrent pas dans la constitution d'une unité urbaine), qui ne satisfait pas totalement le besoin de la DREES, car il ne rend pas compte de la diversité de ces territoires ruraux. D'ailleurs, l'expression « commune rurale » ne sera plus utilisée dans la nomenclature des UU 2020 : les communes n'appartenant pas à une UU seront simplement appelées « communes hors unité urbaine ». Le ZAU, lui, fait ressortir une catégorie très spécifique : les communes qui sont le plus éloignées de la ville ou de sa banlieue<sup>2</sup>. Malheureusement, ce découpage ne fait pas ressortir des communes qui bien que plus proches des villes, présenteraient des spécificités généralement attribuées aux territoires ruraux (une population plus dispersée, une moins grande artificialisation de ses sols...). La grille de densité, elle, fait apparaître des communes peu ou très peu denses, cette faiblesse de la densité de population étant une des caractéristiques généralement attribuée aux espaces ruraux. Cependant, ce découpage n'est pas informatif sur le caractère « fonctionnel » des espaces considérés : constituent-ils des espaces de la vie économique, ont-ils ou non un lien avec eux ? Aussi, le ZAU ou la grille de densité utilisés seuls ne répondent pas complètement à nos besoins. Enfin, la typologie du CGET est éclairante : elle distingue 9 catégories de communes en croisant deux dimensions qui nous semblent toutes deux indispensables pour appréhender les territoires ruraux. La première relève d'une approche « morphologique » du territoire, il s'agit de la grille de densité, la seconde relève d'une approche « fonctionnelle » via une notion d'intensité du lien à la ville. Si cette typologie pourrait répondre globalement à nos attentes, elle ne peut pas être mobilisée dans la plupart de nos enquêtes portant sur des populations spécifiques (certaines catégories comporteraient trop peu d'individus répondants pour pouvoir être étudiées).

Pour toutes ces raisons, une typologie alternative est proposée, combinant deux zonages de l'Insee (le zonage en aires urbaines et la grille de densité), afin de mieux repérer et qualifier l'espace rural. En son sein, on distingue ainsi trois catégories (carte) :

- Les territoires ruraux isolés (lien faible à la ville, habitat dispersé, caractérisés par une moindre artificialisation et une occupation des sols grandement paysagère).
- Les territoires ruraux des grandes aires, en couronne des grands pôles d'emploi, qui reflètent un cadre et des conditions de vie spécifiques les distinguant des autres communes des aires urbaines dont ils font partie dans le zonage officiel. Ils s'en différencient de par leurs caractéristiques paysagères : une moindre artificialisation, un habitat plus dispersé, un poids plus important des sols alloués aux surfaces agricoles.

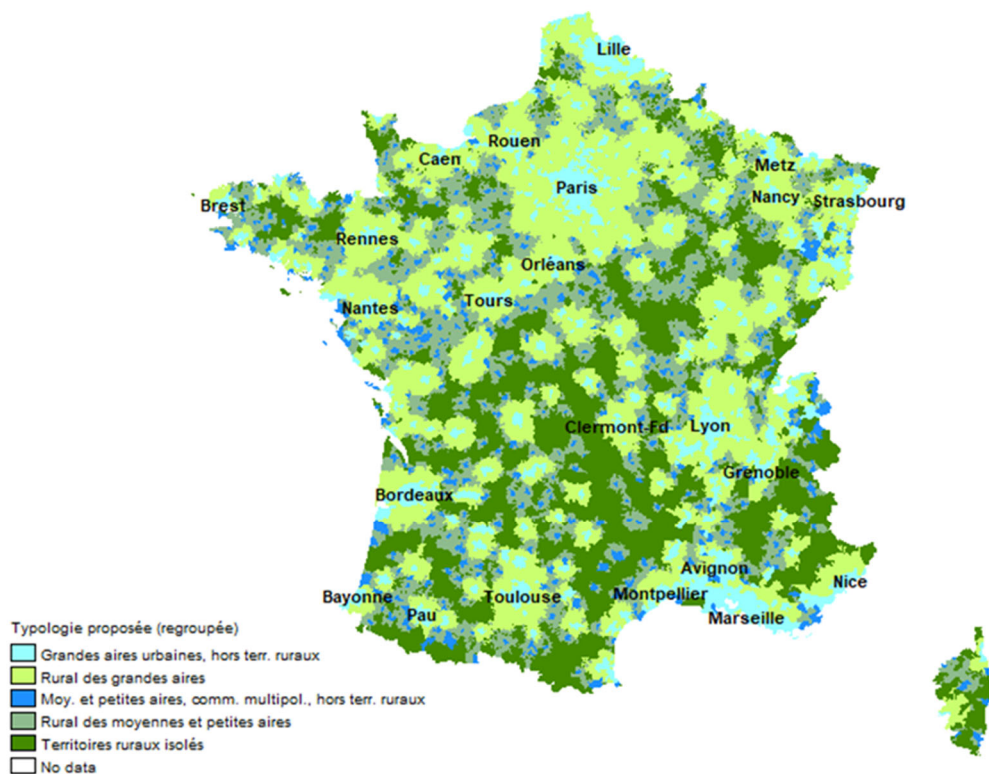
---

<sup>1</sup> Commissariat général à l'Égalité des territoires, devenu en 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Dans toute la suite, on fera référence à l'acronyme CGET pour les études réalisées par cet organisme, car c'était celui en vigueur au moment de la réalisation de ces études.

<sup>2</sup> Il s'agit des communes isolées hors influence des pôles.

- Les territoires ruraux des moyennes et petites aires, en couronne des moyens et petits pôles d'emploi et au sein des communes multipolarisées (hors celles des grandes aires urbaines), qui révèlent là aussi, une moindre artificialisation de ses sols et un poids relativement élevé de l'agriculture.

**Carte** • Communes selon la typologie retenue (nomenclature regroupée)



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

Cet espace rural regrouperait 85,2 % des communes et 29,9 % de la population en 2015.

L'Insee met à jour ses zonages d'étude tous les 10 ans environ. Lorsque les deux zonages utilisés ici (grille de densité et zonage en aires urbaines) auront été revus, la typologie sera adaptée.

## ■ INTRODUCTION

Que ce soit en termes d'évaluation des politiques publiques – la stratégie de lutte contre la pauvreté et son efficacité à un niveau local – ou de productions et d'études (sur les jeunes adultes, les seniors et leur isolement, les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux), différencier finement les territoires est souvent utile voire nécessaire. Appréhender en particulier la ruralité dans sa diversité apporte un éclairage utile pour l'observation des populations d'intérêt de la DREES. En particulier, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS), dans sa feuille de route 2015-2017, faisait ressortir un besoin fort de déclinaison des indicateurs au niveau des « zones rurales isolées », dans le cadre de la territorialisation de l'action publique et du suivi local du PPPIS. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 prévoit quant à elle de piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires. La ruralité « *fait référence à l'ensemble des représentations collectives associées à la vie dans les espaces ruraux. Proche de l'idée de mode de vie, le mot est apparu à la fin des années 1990 pour désigner un lien, dans sa dimension anthropologique, aux différents contenus de l'espace rural (de moins en moins agricole mais plus tourné sur l'environnement, le patrimoine et les paysages). Devenue une notion globalisante pour désigner un mode d'habiter (Mathieu, 1996) qui permet d'atténuer une opposition franche entre la ville et la campagne devenue obsolète.* » (Bouron et Georges, 2015). Il n'existe en fait pas de définition consensuelle de l'espace rural. Il a été associé pendant de nombreuses années à l'activité agricole mais la notion de ruralité fait aujourd'hui davantage référence « *à un cadre ou un mode de vie, à la nature des paysages et à leurs ressources* » (Aliaga C., Eusebio P. et Levy D., 2015).

La notion de ruralité paraît difficile à appréhender à travers les principaux référentiels spatiaux actuels. En effet, le statisticien mobilise généralement les principaux zonages en vigueur. Mais, chacun d'eux produit une représentation particulière de la ruralité, parfois très différente des autres. Très différente, tout d'abord, dans l'étendue et l'hétérogénéité de ce qui est défini comme rural. Mais aussi en raison même de l'approche du territoire sur lequel chacun d'eux se fonde : le territoire « rural » est-il particulier de par sa morphologie ou bien compte tenu de la fonction qu'il remplit ou encore en fonction des deux à la fois ?

Pourtant, il nous faut tenter d'approcher au mieux cette question de la ruralité et de l'urbain via les découpages statistiques du territoire. Après avoir examiné les différents zonages de l'Insee (zonage en unités urbaines, zonage en aires urbaines et grille de densité) et celui du CGET, il s'avère qu'aucun d'eux ne répond aux besoins spécifiques de la DREES. En effet, certains définissent le rural comme tout ce qui n'est pas urbain (zonage en unité urbaine), pour d'autres seule la dimension « fonctionnelle » (zonage en aires urbaines) ou seule la dimension « morphologique » est prise en compte (grille de densité), soit enfin, lorsque les deux dimensions sont considérées (typologie du CGET), les catégories sont trop nombreuses pour s'adapter à la taille des populations d'intérêt dans la plupart des études de la DREES (bénéficiaires de minima sociaux, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes handicapées, etc.)

C'est pourquoi nous proposons d'appréhender, via les zonages existants, les multiples formes que peuvent recouvrir les territoires dits ruraux. Nous considérons non pas la ruralité, mais les ruralités dans ses diverses facettes et ses interactions ou proximités avec la ville. Nous croisons pour cela deux approches, une fonctionnelle de par la concentration de l'activité économique et l'influence de la ville (à travers le zonage en aires urbaines de l'Insee) et l'autre morphologique, via la taille de la population et sa concentration (à travers la grille de densité de l'Insee). L'avantage de combiner ces deux approches est en effet de pouvoir différencier des territoires ruraux jouxtant les pôles urbains (territoires ruraux des grandes aires), de ceux en couronnes de moyens et petits pôles d'emploi (territoires ruraux des moyennes et petites aires) ou encore des territoires encore plus en retrait de l'influence des villes (territoires ruraux isolés). Ces territoires ruraux présentent en effet certaines spécificités par rapport aux autres communes, outre un moindre lien à la ville et une plus faible densité de population. Ils ont en commun une moindre artificialisation de leurs sols et une occupation des sols qui reste marquée soit par l'activité agricole, soit par l'importance des surfaces paysagères. En outre, ces territoires ruraux ne forment pas un tout homogène. Certains, les territoires ruraux des grandes aires, jouxtant les couronnes des grands pôles urbains restent marqués par la prédominance de l'activité agricole, tels le Vexin, La Brie, etc. D'autres, les territoires ruraux isolés, dont le lien à la ville est plus ténu, disposent de larges surfaces de forêts, de zones humides, de cours d'eau, etc. et restent peu artificialisés. Des zooms sur une région et un département en particulier (Auvergne-Rhône Alpes et Cantal) permettent de juger des spécificités des différentes catégories de territoires ruraux au regard des critères d'occupation des sols.

## ■ LES ZONAGES EXISTANTS : SPÉCIFICITÉS ET LIMITES

### Le zonage en unités urbaines : le seul zonage à qualifier certaines communes de « rurales »

Ce zonage de l'Insee repose sur une approche morphologique et démographique de catégorisation des communes. Il associe deux critères qui visent à délimiter les zones de concentration urbaine des populations, d'une part, par l'agglomération du bâti (moins de 200 mètres entre les bâtiments, sauf exceptions) et, d'autre part, par le nombre d'habitants (minimum de 2 000 habitants par zone monocommunale ou multicommunale agglomérée, cf. annexe). Dans le zonage en unités urbaines 2012 (UU 2012), une unité urbaine est une commune (ou un ensemble de communes) présentant une zone de bâti continu (sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les communes rurales sont définies « en creux »<sup>3</sup> comme les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : il s'agit des communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, ou dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

En 2015<sup>4</sup>, ces communes rurales sont au nombre de 29 311 (tableau 1), soit 80 % des communes de France métropolitaine, ce qui fait ressortir un territoire métropolitain essentiellement rural, du point de vue des communes concernées (carte 1). 23 % de la population réside dans de telles communes dites rurales. La densité de population<sup>5</sup> moyenne y est de 34 habitants au km<sup>2</sup>, contre 133 pour les plus petites unités urbaines (2 000 à 9 999 habitants)<sup>6</sup>.

**Tableau 1 • Communes, population et densité selon le zonage en UU 2012 (regroupées)**

Tranche unité urbaine regroupée	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (habitants au km <sup>2</sup> )
UU de Paris	431	1,2 %	10 550 350	16,6 %	3 689
UU de 100 000 à 1 999 999 habitants	1 619	4,4 %	18 758 187	29,6 %	900
UU de 20 000 à 100 000 habitants	1 371	3,8 %	8 495 732	13,4 %	383
UU de 10 000 à 19 999 habitants	824	2,3 %	3 158 735	5,0 %	211
UU de 2 000 à 9 999 habitants	3 015	8,2 %	7 844 455	12,4 %	133
Communes rurales	29 311	80,1 %	14 568 653	23,0 %	34
Total	36 571	100,0 %	63 376 112	100,0 %	116

**Lecture** > 16,6 % de la population de France métropolitaine vit dans l'unité urbaine de Paris, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements. La population est la population de l'année 2013.

Ces 29 311 communes sont les seules à être qualifiées de « rurales » dans les nomenclatures de l'Insee. Dans la mesure où elles sont appréhendées comme un résidu de l'urbain, on ne mobilisera pas ce zonage en unités urbaines pour qualifier les territoires ruraux. L'expression « commune rurale » ne sera plus utilisée dans la nomenclature des UU 2020 : les communes n'appartenant pas à une UU seront simplement appelées « communes hors unité urbaine ».

<sup>3</sup> « Longtemps assimilés aux espaces agricoles, les territoires ruraux étaient définis « en creux », comme non urbains » (Aliaga, Eusebio et Levy, 2015).

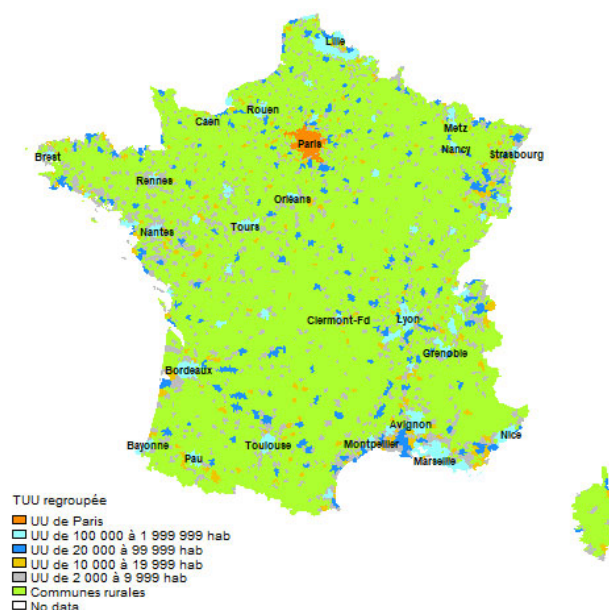
<sup>4</sup> L'année 2015 a été privilégiée à titre de comparaison. En effet la typologie du CGET examinée ici n'est disponible que pour l'année 2015.

<sup>5</sup> On calcule la densité moyenne de chaque catégorie, soit la population totale des communes de chaque catégorie, rapportée à la superficie totale des communes de la catégorie (et non la moyenne des densités communales de population).

<sup>6</sup> Les données de population et de surface proviennent de l'IGN (GEOFLA® 2015). La population est le chiffre Insee de population sans doubles comptes au dernier recensement, en nombre d'habitants. La surface en ha est la somme des surfaces des faces BD CARTO® composant la commune.



## Carte 1 • Communes selon le zonage en UU 2012 (regroupées)<sup>7</sup>



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

### Le zonage en aires urbaines : le lien à la ville, une approche fonctionnelle du territoire

L'approche est ici très différente, elle vise la définition des aires de concentration de l'activité économique et de leurs zones d'influence ; a contrario, l'identification des espaces ruraux – plus ou moins explicite dans les versions successives du zonage en aires urbaines (ZAU) – reste, par défaut. Depuis sa création, ce zonage s'est imposé assez largement comme la principale référence au sein de l'espace public (grands médias, programmes scolaires, diagnostics de territoire, collectivités, etc.).

Plus précisément, le ZAU 2010 fondé sur l'identification de pôles d'emploi et la délimitation de leurs aires d'influence à travers les déplacements domicile-travail, permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti (annexe). Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine de plus de 10 000 emplois), et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (couronne périurbaine). On distingue les grands pôles (10 000 emplois ou plus) et leurs couronnes, des moyens (5 000-10 000 emplois) et des petits pôles (1 500-5 000 emplois) et leurs couronnes respectives. Seules les aires basées sur les grands pôles (de plus de 10 000 emplois) sont qualifiées d'urbaines dans le zonage.

Près de la moitié des communes rurales, au sens des unités urbaines se situent dans des aires urbaines au sens du ZAU 2010 (tableau 2) : elles sont essentiellement dans les couronnes des grands pôles urbains et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines. 36 % d'entre elles appartiennent à la couronne périurbaine d'un grand pôle urbain : elles se situent dans des zones dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans un grand pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

<sup>7</sup> Les villes placées sur la carte se situent au centroïde de la commune (placement par défaut dans le package Cartographie sous R). En outre, une catégorie « no data » est systématiquement listée dans les catégories de la légende alors que les informations utilisées ne présentent aucune donnée manquante.

**Tableau 2 • Répartition des communes rurales (zonage en UU) selon le ZAU 2010**

Zonage en aires urbaines 2010	Communes rurales (au sens des UU)	Répartition (en %)
Communes des grands pôles (10 000 emplois ou plus)	0	0,0 %
Communes des couronnes des grands pôles	10 564	36,0 %
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	3 366	11,5 %
Communes des moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	0	0,0 %
Communes des couronnes des moyens pôles	793	2,7 %
Communes des petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	0	0,0 %
Communes des couronnes des petits pôles	586	2,0 %
Autres communes multipolarisées	6 846	23,4 %
Communes isolées, hors influence des pôles	7 156	24,4 %
Total	29 311	100,0 %

**Lecture** > 36 % des communes rurales (au sens du zonage en unité urbaine) de France métropolitaine font partie des couronnes des grands pôles (au sens du zonage en aires urbaines), au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Les grands pôles urbains du ZAU 2010 (tableau 3) comprennent l'unité urbaine de Paris ainsi que toutes les communes de 50 000 à 1 999 999 habitants<sup>8</sup>. Les communes des moyens et petits pôles regroupent un peu plus de 40 % des unités urbaines de 5 000 à 20 000 habitants (la quasi-totalité des autres communes de 5 000 à 20 000 habitants étant classée avec les grands pôles urbains).

**Tableau 3 • Communes, population et densité selon le ZAU 2010 (regroupé)**

Zonage en aires urbaines regroupées	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
Grandes aires urbaines	19 481	53,3 %	52 406 918	82,7 %	208
Moyennes et petites aires	2 690	7,3 %	4 613 645	7,3 %	98
Autres communes multipolarisées	7 020	19,2 %	3 411 541	5,4 %	33
Communes isolées, hors influence des pôles	7 380	20,2 %	2 944 008	4,6 %	20
Total	36 571	100,0 %	63 376 112	100,0 %	116

**Lecture** > 53,3 % des communes de France métropolitaine se situent dans les grandes aires urbaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

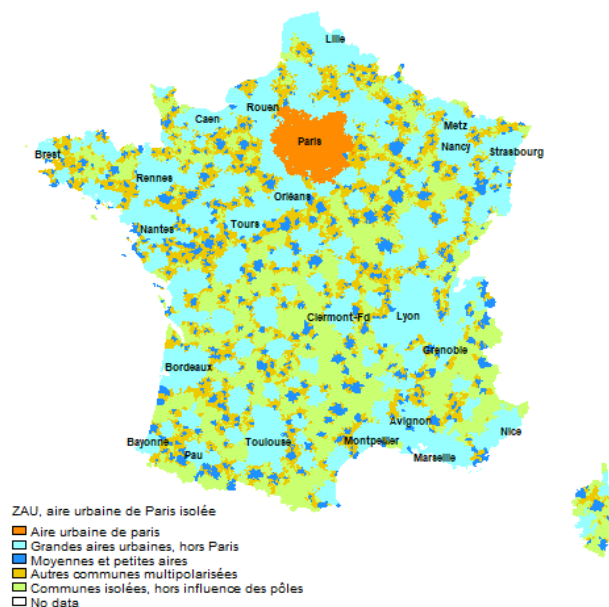
**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Les communes se situant hors des aires urbaines ou des moyennes et petites aires forment deux catégories distinctes. La première dénommée « autres communes multipolarisées » comprend les communes situées hors des grandes, moyennes et petites aires (et hors des communes multipolarisées des grandes aires urbaines) et dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires. Elles ont donc, comme on peut le voir (carte 2), un lien plus lointain en termes d'attractivité des emplois (et surtout pas un lien unique avec un seul pôle), mais aussi en termes de proximité géographique avec les villes-centres des grands pôles urbains. En revanche, elles touchent les couronnes des pôles. La seconde catégorie est celle des « communes isolées hors influence des pôles » : elles sont situées hors des pôles (des grandes, moyennes ou petites aires) et ne sont pas multipolarisées. Elles sont, par construction, celles qui bénéficient le moins de l'influence des villes en termes d'emploi. Au nombre de 7 380 en 2015, elles représentent 20 % des communes de France métropolitaine et 4,6 % seulement de la population. Leur densité de population est un peu plus faible que celle du groupe précédent (20 habitants au

<sup>8</sup> Soit toutes les communes des catégories 5 à 8 du zonage en unités urbaines.

km<sup>2</sup>, contre 33). Parmi elles, seules 220 communes, soit 3 % sont composées de petites villes de 2 000 à 4 999 habitants<sup>9</sup>, selon le zonage en unités urbaines (la grande majorité correspondant logiquement aux communes rurales du zonage en unités urbaines).

## Carte 2 • Communes selon le ZAU 2010, en isolant l'aire urbaine de Paris



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

Une étude du CGET (Baccaïni, 2016) montre que les communes isolées hors influence des pôles présentent des caractéristiques similaires à celles de deux autres catégories de communes que le CGET mobilise pour appréhender la ruralité : une moindre artificialisation<sup>10</sup>, des espaces naturels et un emploi agricole plus importants qu'ailleurs, ainsi qu'un plus grand éloignement aux équipements et services. Les deux autres catégories que le CGET considère comme décrivant la ruralité sont, d'un côté, les communes très peu denses selon la grille de densité de l'Insee (au nombre de 13 037 en 2015), de l'autre les communes « les moins denses et les moins liées à la ville » de sa typologie (au nombre de 16 750 en 2015). Ces catégories sont présentées plus loin.

S'il n'apparaît pas déraisonnable d'utiliser la catégorie des communes isolées hors influence des pôles pour approcher les territoires ruraux les plus isolés, cela ne semble pas suffisant pour décrire complètement l'espace rural métropolitain. Rappelons que la construction de cette catégorie résulte d'une approche fonctionnelle. Le zonage dont découle cette catégorie « ignore » les territoires qui présenteraient des caractéristiques morphologiques proches des territoires que l'on peut considérer comme ruraux (habitat plus dispersé...) tout en ayant un lien, bien que ténu, à la ville.

<sup>9</sup> À noter que 61 % des petites villes (2 000 à 4 999 habitants) font partie des grands pôles urbains.

<sup>10</sup> Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

## La grille de densité : une approche morphologique du territoire, via la densité de population

En 2011, une nouvelle méthode fondée sur des critères de densité et de population a été mise au point par la Commission européenne. Le point de départ de cette typologie de « degré d'urbanisation » est l'urbain. Dans le cadre d'une réflexion sur la notion de rural, l'Insee a élargi cette méthode afin d'identifier des espaces de moindre densité, assimilables à des espaces de ruralité (Aliaga, Eusebio et Levy, 2015). La méthode conduit à définir l'urbain comme un espace où la population est concentrée et nombreuse. Elle cherche à repérer des zones agglomérées (notion de « ville ») à l'intérieur de la commune et entre les communes. La méthode tient ainsi compte de la répartition de la population sur le territoire communal. Ainsi, deux communes de populations identiques mais différemment réparties (« concentrée » versus « dispersée ») ne seront pas catégorisées de la même façon (annexe).

La grille de densité améliorée par l'Insee associe ainsi deux critères d'évaluation de la concentration de la population (densité des habitants par km<sup>2</sup>, nombre d'habitants), et elle est construite à partir de données carroyées (répartition de la population dans des carreaux homogènes d'1 km ou 200 mètres de côté). Ce découpage du territoire selon la grille de densité ne tient pas compte explicitement du bâti, ni du lien à la ville (tableau 4, carte 3).

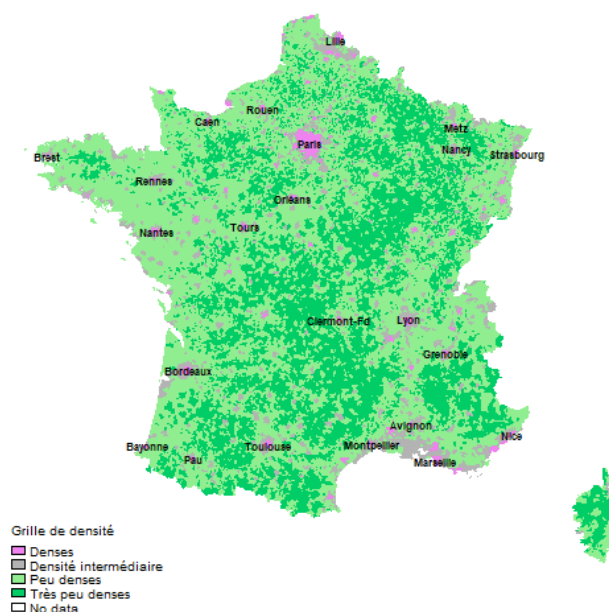
**Tableau 4** • Communes, population et densité selon la grille de densité

Types de communes selon la grille de densité de population	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
<i>Denses</i>	649	1,8 %	22 528 382	35,6 %	3 031
<i>Densité intermédiaire</i>	2 964	8,1 %	18 427 239	29,1 %	415
<i>Peu denses</i>	19 921	54,5 %	19 791 055	31,2 %	64
<i>Très peu denses</i>	13 037	35,6 %	2 629 436	4,1 %	14
<i>Sous total : communes peu ou très peu denses</i>	32 958	90,1 %	22 420 491	35,4 %	45
<i>Total</i>	36 571	100,0 %	63 376 112	100,0 %	116

**Lecture** > Les communes très peu denses de France métropolitaine ont une densité de population de 14 habitants au kilomètre carré, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

### Carte 3 • Communes selon la grille de densité



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

De fait, si la majorité des communes peu et très peu denses (90 % des communes métropolitaines et 35 % de la population) sont hors des grands pôles urbains, elles constituent la quasi-totalité de la périphérie des pôles urbains et des pôles de plus petite taille (tableau 5). Les communes isolées, hors influence des pôles du zonage en aires urbaines sont toutes peu ou très peu denses.

**Tableau 5 • Poids des communes peu et très peu denses dans les catégories de communes du ZAU**

Zonage en aires urbaines	Part des communes peu et très peu denses (en %)
Communes des grands pôles (10 000 emplois ou plus)	25,9 %
Communes des couronnes des grands pôles	94,3 %
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	96,4 %
Communes des moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	53,4 %
Communes des couronnes des moyens pôles	99,5 %
Communes des petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	84,2 %
Communes des couronnes des petits pôles	100,0 %
Autres communes multipolarisées	99,7 %
Communes isolées, hors influence des pôles	100,0 %
Total	91,8 %

**Lecture** > les communes peu et très peu denses de France métropolitaine représentent 94,3 % des communes des couronnes des grands pôles, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

L'Insee (Aliaga et al., 2015) et le CGET (Baccaïni, 2016) constatent que les communes très peu denses sont souvent éloignées de l'influence des villes et l'accessibilité aux équipements et service quotidiens y est moindre qu'ailleurs. Leurs sols sont moins artificialisés que ceux des autres communes et elles possèdent d'importants espaces naturels (forêts et autres milieux naturels) ; l'emploi agricole y est plus important qu'ailleurs.

Une partie non négligeable de ces communes très peu denses (environ un quart) se situent dans les couronnes des grands ou moyens pôles urbains (tableau 6). Cependant, elles sont le plus souvent éloignées de l'influence des villes : 63,5 % sont dans un espace résiduel du zonage en aires urbaines (par ordre d'importance : dans les

communes isolées hors influence des pôles et les communes multipolarisées). Pour autant, ces territoires ne sont pas qualifiés de ruraux dans le zonage.

**Tableau 6 • Répartition des communes très peu denses selon les catégories de communes du ZAU**

Zonage en aires urbaines	Répartition des communes très peu denses (en %)
Communes des grands pôles (10 000 emplois ou plus)	0,0%
Communes des couronnes des grands pôles	22,8%
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	8,7%
Communes des moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	0,0%
Communes des couronnes des moyens pôles	2,4%
Communes des petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	0,0%
Communes des couronnes des petits pôles	2,6%
Autres communes multipolarisées	25,6%
Communes isolées, hors influence des pôles	37,9%
Total	100,0%

**Lecture** > Les communes très peu denses de France métropolitaine représentent 22,8 % des communes des couronnes des grands pôles, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Définir le rural via ces territoires peu et très peu denses reviendrait à identifier les zones où les habitants sont davantage isolés que leurs voisins. Ceci correspond bien, en première approche, à l'image que l'on se fait des territoires ruraux : les habitants y vivent de manière plus dispersée que dans les autres territoires et les espaces paysagers (campagne, montage, littoral) et/ou agricoles y occupent sans doute une plus grande part. Cependant, on ne tiendrait pas compte, là, de la dimension fonctionnelle de l'espace (mais seulement de son aspect morphologique), ni même du caractère multiforme de la ruralité : ces territoires ruraux ont-ils ou non un certain lien à la ville ?

## La typologie du CGET : approche fonctionnelle et morphologique du territoire

Pour tenir compte de ces deux aspects de la ruralité, le CGET, lui, propose une partition des communes métropolitaines en 9 catégories en croisant deux indicateurs : la force du lien à la ville et la densité de population. La force du lien à la ville est mesurée par la part des actifs de la commune travaillant dans un grand pôle. Trois catégories sont distinguées : 1. moins de 40 % des actifs, 2. 40 à 70 % et 3. plus de 70 % des actifs. Est donc introduite une notion d'intensité du lien à la ville qui va un peu plus loin que le zonage en aires urbaines avec son seuil à 40 %. Précisons que le lien à la ville est construit un peu différemment de celui du zonage en aires urbaines, bien qu'il s'en rapproche<sup>11</sup>. Trois catégories de communes sont distinguées selon la densité de population : 1. denses et de densité intermédiaire, 2. peu denses et 3. très peu denses (voir annexe).

Selon cette typologie, le CGET considère comme rurales les communes les moins denses et les moins liées à la ville. Cela regroupe les communes des trois catégories suivantes :

- 1. Très peu denses et dont moins de 40 % des actifs de la commune travaillent dans un pôle urbain ;
- 2. Très peu denses et dont 40 % à 70 % des actifs de la commune travaillent dans un pôle urbain ;
- 3. Peu denses et dont moins de 40 % des actifs de la commune travaillent dans un pôle urbain.

<sup>11</sup> Dans la typologie du CGET, sont utilisées les données d'emploi et les déplacements domicile-travail ayant servi à la construction des ZAU, mais sans mise en œuvre du processus itératif qui positionne la zone considérée par rapport à l'espace connexe comme dans la construction du ZAU. En effet, la méthode de construction du zonage en aires urbaines conduit à construire des zones d'un seul tenant et sans enclave. Ainsi une commune très peu dense pourra être associée à un pôle urbain car elle est contiguë aux communes de ce pôle. La typologie du CGET, elle, n'impose pas de contiguïté des espaces.

Ces communes les moins denses et les moins liées à la ville sont au nombre de 16 750 communes en 2015, soit 46 % des communes et 10 % de la population (tableau 7 et carte 4). Cet ensemble présente lui aussi des caractéristiques de moindre artificialisation, de plus grande présence de l'activité agricole et d'éloignement plus important aux services et biens courants.

**Tableau 7 • Communes, population et densité selon la typologie du CGET (regroupée)**

Grille de densité de population	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
<i>Communes denses (1) et plus de 70% des actifs travaillent dans un grand pôle urbain</i>	2 983	8,2 %	38 224 817	60,3 %	888
<i>Communes denses (1) et moins de 70% des actifs travaillent dans un grand pôle urbain</i>	630	1,7 %	2 730 804	4,3 %	311
<i>Communes peu denses et plus de 70% des actifs travaillent dans un grand pôle urbain</i>	3 867	10,6 %	5 130 076	8,1 %	102
<i>Communes peu denses et 40-70% des actifs travaillent dans un grand pôle urbain</i>	11 427	31,2 %	10 587 578	17,0 %	64
<i>Communes très peu denses et &gt;70% des actifs travaillent dans un grand pôle urbain</i>	914	2,5 %	145 648	0,2 %	18
<i>Communes peu denses et peu liées à ville</i>	16 750	45,8 %	6 557 189	10,3 %	24
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>100,0 %</b>	<b>63 376 112</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>

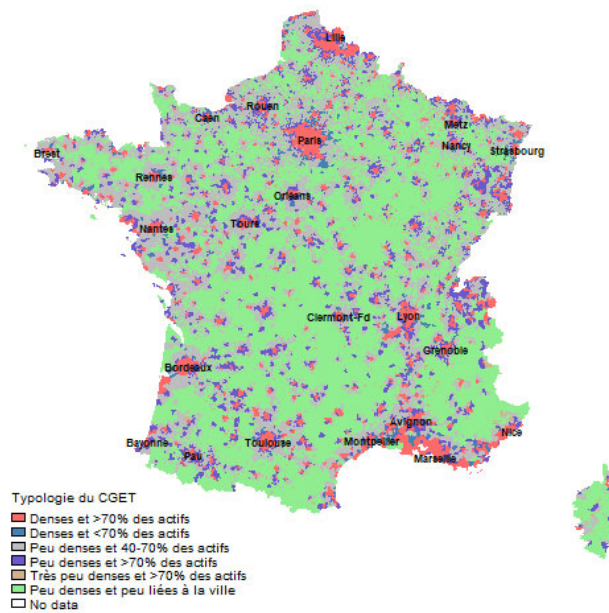
**Note** > (1) Les communes denses et de densité intermédiaire sont regroupées ici.

**Lecture** > Les communes peu denses et peu liées à la ville selon la typologie du CGET comprend 45,8 % des communes de France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.



#### Carte 4 • Communes selon la typologie du CGET



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee.

On ne retiendra cependant pas la typologie du CGET. Si elle présente l'avantage de distinguer des zones que l'on pourrait qualifier de rurales – les communes peu denses et peu liées à la ville – le classement du reste du territoire ne se raccroche pas à un zonage officiel unanimement reconnu et mis à jour en géographie communale annuelle<sup>12</sup>. En outre, certaines catégories ne comptent qu'une part infime de la population métropolitaine (les communes très peu denses et dont plus de 70 % des actifs travaillent dans un grand pôle urbain). Ces réserves jouent en défaveur de l'utilisation de cette typologie dans les études de la DREES qui portent sur des populations particulières (jeunes, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes handicapées, etc.) dont les effectifs enquêtés, pour certaines catégories de la typologie, seraient insuffisants pour être étudiés.

<sup>12</sup> La typologie a été réalisée en géographie 2015 et n'est à notre connaissance par forcément mise à jour annuellement.



## ■ LA TYPOLOGIE PROPOSÉE : PÔLES D'EMPLOI VS. TERRITOIRES RURAUX

### Construction de la typologie « Ruralité et lien à la ville »

Nous proposons de mobiliser deux critères afin de repérer les territoires ruraux mais aussi de qualifier les autres communes en référence à des zonages connus et disponibles annuellement. L'objectif est de mettre en lumière le fait que la ruralité ne peut pas se résumer à un ensemble unique, mais qu'elle peut être au contraire de nature différente, selon qu'elle est plus ou moins liée à la ville (et par là même plus ou moins la conséquence du développement de l'urbanisation). La typologie proposée intègre en outre les deux approches – fonctionnelle et morphologique – du territoire. Ainsi, on croise le zonage en aires urbaines avec le groupe des communes peu et très peu denses pour faire ressortir au sein de chaque grande catégorie du ZAU les territoires que l'on qualifiera de ruraux, soit tous ceux dont la densité de population est faible.

Plus précisément, on conserve toutes les communes appartenant à un pôle du zonage en aires urbaines dans le pôle considéré (qu'il soit grand, moyen ou petit), même si elles sont peu ou très peu denses. Il n'y a que deux communes très peu denses dans les grands pôles urbains<sup>13</sup>, et un quart des communes des grands pôles urbains sont peu denses<sup>14</sup>. Pour autant, on ne considère pas ces communes comme rurales, cela conduirait à des classements erronés. Par exemple, la commune de Roissy-en-France (UU de Paris) se retrouverait en zone rurale parce qu'elle est peu dense. On ne peut ignorer son fort lien à la ville (par construction, puisqu'elle constitue le grand pôle urbain considéré) ni son taux d'artificialisation relativement élevé (78 % des sols)<sup>15</sup>. En outre, en opérant ainsi, on garde la possibilité de distinguer les villes-centres et les banlieues au sein des grands pôles urbains, de la même manière que le fait l'Insee. En revanche, les communes peu denses et très peu denses des couronnes des pôles (grands pôles, y compris Paris, moyens ou petits) et de tous les autres types de communes sont classés en territoires ruraux. Ainsi, l'espace rural, au sens d'un lien à la ville plus distendu et d'une population moins concentrée que sur le reste du territoire, comprend non seulement les territoires ruraux isolés<sup>16</sup>, mais aussi les territoires ruraux des grandes aires<sup>17</sup> et les territoires ruraux des moyennes et petites aires<sup>18</sup>.

Cette proposition part du constat émis dans un rapport (INRA-ENESAD) analysant les changements intervenus entre les versions 1998 et 2002 du ZAU. En effet, les versions précédentes du ZAU 2010 distinguaient des territoires ruraux : « Les changements de définitions intervenus entre les versions 1998 et 2002 du zonage en aires urbaines et de son complément rural n'altèrent que peu l'image de l'espace rural et de ses dynamiques. Cependant, l'indifférenciation entre un rural sous faible influence urbaine et un rural isolé pose un certain nombre de problèmes dans la mesure où elle peut produire une image faussement dynamique de l'espace rural « résiduel », la dynamique d'une partie, non négligeable, de cet espace pouvant être imputable à une influence même faible de la ville. » (Insee Méthodes, N°129, p 26). Elle s'inspire aussi des recommandations mêmes de l'Insee : « Cette nouvelle typologie européenne « degré d'urbanisation » – ie grille de densité – a alimenté de nouvelles réflexions à l'Insee sur la notion de rural et des travaux d'application au cas français. L'objectif de ces travaux est de proposer une grille d'analyse simple à comprendre, la plus neutre possible, et mobilisant des critères intuitifs d'approche morphologique du territoire par la densité et la population, en cohérence avec la typologie européenne. Cette grille élémentaire pourra ensuite être croisée avec d'autres critères pour répondre à la diversité des préoccupations autour des ruralités et aller plus loin dans l'analyse des différents espaces (descriptions, typologies, etc.). » (Insee Méthodes, N°129, p 46). Enfin, Eurostat considère l'espace rural comme l'ensemble des communes peu et très denses (ce groupe ayant été scindé en deux par l'Insee dans la mesure où la France est un pays où la densité de population est peu élevée).

<sup>13</sup> Caloire dans la Loire (banlieue du pôle urbain de St Etienne) et Epiais-les-Louvres dans le Val d'Oise (banlieue du pôle urbain de Paris).

<sup>14</sup> 840 sur les 3 250 communes des grands pôles urbains.

<sup>15</sup> On applique la même démarche pour les moyens et petits pôles, par soucis d'homogénéité et de simplification du traitement.

<sup>16</sup> Soit toutes les communes isolées hors influence des pôles, puisqu'elles sont toutes peu ou très peu denses.

<sup>17</sup> Soit les communes peu et très peu denses au sein des grandes aires urbaines.

<sup>18</sup> Soit les communes peu et très peu denses des moyennes, petites aires et des autres communes multipolarisées.

On aboutit avec la classification proposée à des communes rurales dans leur ensemble qui sont au nombre de 31 154, ce qui représente 85,2 % des communes de France métropolitaine et concentre 29,9 % de la population métropolitaine. Ici nous incluons parmi les territoires ruraux, près de 95 % des communes des couronnes (ou du multipolarisé) des grands pôles urbains. En effet, la France est un pays dont la densité de population n'est pas très élevée comparativement à ses principaux partenaires européens (Allemagne, Royaume-Uni, Italie)<sup>19</sup>.

Le tableau 8 détaille où ces territoires dits ruraux se situent dans le ZAU. Par construction, aucun d'entre eux ne se retrouve dans les pôles (tableau 8). En revanche, une partie importante de ces territoires ruraux sont présents dans les couronnes des grands pôles urbains : ils représentent ainsi 37 % du total des territoires ruraux. Le zonage en aires urbaines ne peut en effet pas faire ressortir de tels territoires en raison de son mode de construction<sup>20</sup>. On retrouve bien sûr dans ces territoires ruraux la totalité des communes isolées hors influence des pôles et la quasi-totalité des autres communes sous influence de plusieurs pôles.

**Tableau 8 • Répartition des territoires ruraux dans le ZAU**

Zonage en aires urbaines	Communes des territoires ruraux	Répartition des territoires ruraux selon le ZAU (% dans l'ensemble des communes rurales)	Part des territoires ruraux dans chaque catégorie du ZAU
<i>Communes des grands pôles (10 000 emplois ou plus)</i>	0	-	-
<i>Communes des couronnes des grands pôles</i>	11 566	37,0 %	94,3 %
<i>Communes multipolarisées des grandes aires urbaines</i>	3 825	12,3 %	96,4 %
<i>Communes des moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)</i>	0	-	-
<i>Communes des couronnes des moyens pôles</i>	797	2,6 %	99,5 %
<i>Communes des petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)</i>	0	-	-
<i>Communes des couronnes des petits pôles</i>	586	1,9 %	100,0 %
<i>Autres communes multipolarisées</i>	7 000	22,4 %	99,7 %
<i>Communes isolées, hors influence des pôles</i>	7 380	23,7 %	100,0 %
<b>Total</b>	<b>31 154</b>	<b>100,0 %</b>	<b>97,3 %</b>

**Lecture** > 37 % des territoires ruraux selon la typologie de la DREES se situent dans les couronnes des grands pôles selon le zonage en aires urbaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Les autres communes (hors territoires ruraux isolés, territoires ruraux des grandes aires ou encore des moyennes et petites aires) restent partitionnées d'après le zonage en aires urbaines (tableaux 9 et carte 5, tableau 10 et 11 et carte 6). Pour ces différentes catégories, on propose les appellations figurant dans les tableaux en question.

<sup>19</sup> Dumont G.-F., 2010.

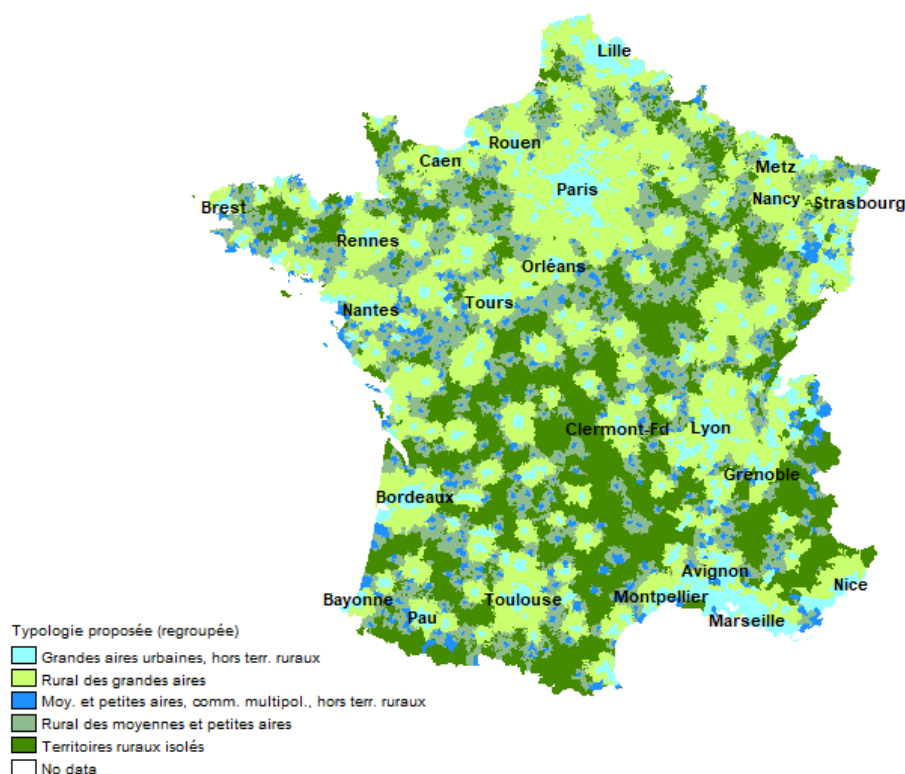
<sup>20</sup> En raison en particulier de la contrainte de contiguïté des aires d'attraction, contrainte levée dans la typologie du CGET (outre la non prise en compte de la densité de population dans le ZAU).

**Tableau 9 • Communes, population et densité selon la typologie retenue**

Typologie retenue et précision de leur contenu	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
<b>Grandes aires urbaines</b> (villes-centres, banlieues et autres communes), <b>hors territoires ruraux</b>	4 090	11,2 %	40 295 764	63,7 %	744
<b>Territoires ruraux des grandes aires</b> (communes peu et très peu denses des couronnes et du multipolarisé des grandes aires urbaines)	15 391	42,1 %	12 111 154	19,1 %	61
<b>Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux</b>	1 327	3,6 %	4 086 431	6,5 %	147
<b>Territoires ruraux des moyennes et petites aires</b> (communes peu et très peu denses des moyennes, petites aires et autres communes multipolarisées)	8 383	22,9 %	3 913 945	6,2 %	32
<b>Territoires ruraux isolés</b> (communes peu et très peu denses des communes isolées hors influence des pôles)	7 380	20,2 %	2 944 008	4,6 %	20
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>100,0 %</b>	<b>63 376 112</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>

**Lecture** > 19,1 % de la population de France métropolitaine vit dans des territoires ruraux périurbains selon la typologie de la DREES, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

**Carte 5 • Communes selon la typologie retenue (nomenclature regroupée)**



**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

La typologie peut aussi se décliner, selon les besoins en termes d'études, en regroupant les territoires ruraux et en distinguant l'aire urbaine de Paris des autres (tableau 10).

**Tableau 10 • Communes, population et densité selon la typologie retenue**

Typologie retenue	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
<i>Aire urbaine de Paris, hors territoires ruraux des grandes aires</i>	614	1,7 %	11 425 390	18,0 %	2 391
<i>Grandes aires urbaines, hors Paris et hors territoires ruraux</i>	3 476	9,5 %	28 870 374	45,6 %	584
<i>Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux</i>	1 327	3,6 %	4 111 241	6,5 %	147
<i>Territoires ruraux des grandes, moyennes, petites aires et isolés</i>	31 154	85,2 %	18 969 107	29,9 %	41
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>100,0 %</b>	<b>63 376 112</b>	<b>100,0 %</b>	<b>116</b>

**Lecture** > 29,9 % de la population de France métropolitaine vit dans des territoires ruraux (périurbains, périphériques ou isolés) selon la typologie de la DREES, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Pour aller plus loin, on peut également distinguer les villes-centres des banlieues au sein des grands pôles urbains, y compris en isolant le pôle urbain de Paris (tableau 11 et carte 6). Le repérage des villes-centres est réalisé comme le fait l'Insee : la commune qui représente plus de 50 % de la population totale du pôle urbain est considérée comme seule ville-centre (Aerts, Chirazi et Cros, 2015). Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont toutes villes-centres. Les communes urbaines appartenant au pôle urbain et qui ne sont pas villes-centres constituent les banlieues du pôle urbain.

**Tableau 11 • Communes, population et densité selon la typologie détaillée retenue**

Typologie retenue	Nombre de communes	Répartition des communes	Population	Répartition de la population	Densité de population (1) (habitants au km <sup>2</sup> )
<i>Ville-centre (Paris intra-muros) du pôle urbain de Paris</i>	20	0,1%	2 240 621	3,5%	21 270
<i>Banlieues du pôle urbain de Paris</i>	411	1,1%	8 309 729	13,1%	3 017
<i>Villes-centres des autres grands pôles urbains</i>	298	0,8%	13 479 271	21,3%	1 231
<i>Banlieues des autres grands pôles urbains</i>	2 521	6,9%	12 969 205	20,5%	435
<i>Territoires ruraux des grandes aires (y compris de Paris)</i>	15 391	42,1%	12 831 157	19,1%	61
<i>Communes non rurales des grandes aires urbaines (y compris de Paris) (1)</i>	840	2,3%	3 296 938	5,2%	313
<i>Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux</i>	1 327	3,6%	4 111 241	6,5%	147
<i>Territoires ruraux des moyennes et petites aires</i>	8 383	22,9%	3 913 945	6,2%	32
<i>Territoires ruraux isolés</i>	7 380	20,2%	2 944 008	4,6%	20
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>100,0%</b>	<b>63 376 112</b>	<b>100,00%</b>	<b>116</b>

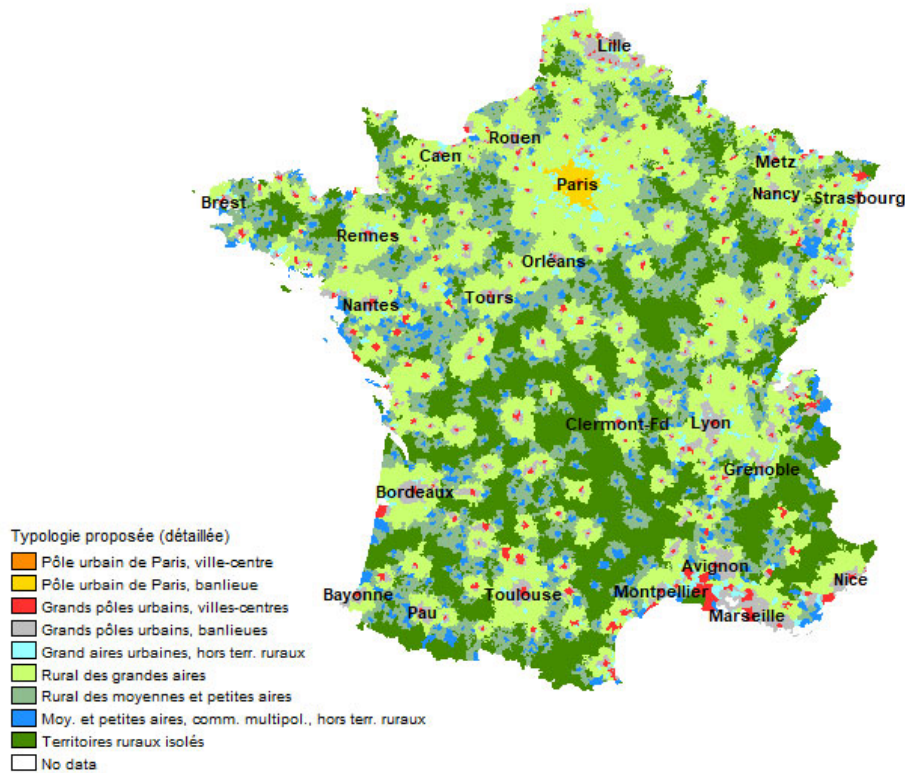
**Notes** > (1) Les communes de la couronne de l'aire urbaine de Paris, considérées comme rurales (soit les communes peu et très peu denses) sont classées dans cette catégorie. On en compte 183. Peu nombreuses, elles ne sont pas isolées ici, mais figurent dans une catégorie spécifique de la nomenclature (cf. annexe).

**Lecture** > 20,2 % des communes de France métropolitaine sont des territoires ruraux isolés selon la typologie de la DREES, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Sources** > IGN GEOFLA®, zonage Insee, calculs DREES. Limites territoriales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Paris, Lyon et Marseille sont découpés en arrondissements.

Au sein des grandes aires urbaines, les communes rurales sont bien sûr hors des villes-centres et des banlieues (carte 6) et plutôt en bordure des couronnes situées autour du « cœur » des pôles urbains (soit de l'ensemble villes-centres et banlieues), y compris celui de Paris.

## Carte 6 • Communes selon la typologie retenue, en isolant Paris, les villes-centres et les banlieues



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

### Caractéristiques de l'occupation des sols selon la typologie retenue

Les territoires ruraux (isolés, des grandes, moyennes et petites aires) ressortent logiquement comme ayant des sols nettement moins artificialisés<sup>21</sup> que les autres catégories de communes<sup>22</sup>. Le taux d'artificialisation s'y situe entre 1,5 % et 4,0 % de leurs sols seulement, contre environ 10 % pour les petits, moyens pôles et communes multipolarisées denses ou de densité intermédiaire, près de 18 % dans les communes non rurales des grandes aires urbaines, hors villes-centres et banlieues (tableau 12). Les territoires ruraux des grandes aires se différencient également par une étendue plus importante attribuée aux surfaces agricoles comparativement aux autres communes des grandes aires urbaines. Ils regroupent donc bien les communes en bordure des pôles, en particulier de leurs banlieues, encore marquées par l'activité agricole. Les communes rurales du pôle de Paris présentent des caractéristiques similaires, encore plus accentuées : elles sont grandement moins artificialisées que les autres communes de l'aire urbaine de Paris (moins de 6 % des sols) et se situent dans la moyenne métropolitaine. En revanche, leur ruralité est encore plus liée à la prédominance de l'activité agricole. Le Vexin, La Brie, la Beauce, les Vallées de la Marne, etc. sont autant de zones de grandes cultures qui caractérisent le territoire de l'Île-de-France en grande couronne et les espaces qui les jouxtent. L'importance des espaces agri-naturels que l'on observe dans les couronnes périurbaines du zonage en aires urbaines (96 % de la superficie au sens des données satellites CORINE Land Cover, tableau 12) tend à expliquer que les habitants de ces territoires se perçoivent avant tout comme vivant « à la campagne ». D'ailleurs, les enjeux auxquels leurs communes sont confrontées, qu'ils

<sup>21</sup> Les données sur l'artificialisation portent sur l'année 2012. Paris, Lyon et Marseille ne sont pas découpés en arrondissements, faute d'information sur les sols au niveau arrondissement. On considère que tous les arrondissements d'une ville ont les mêmes taux que la ville en question. En outre, l'information est manquante pour 6 communes absentes de la géographie communale mobilisée dans cette source de données (communes qui ont fusionné et ont été rétablies ultérieurement).

<sup>22</sup> Ces résultats proviennent des données statistiques de superficie de l'occupation du sol, CORINE Land Cover (les contours des communes utilisés sont ceux de la BDCarto IGN 2010©). CORINE Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. Cette base vectorielle est produite par photo-interprétation humaine d'images satellites.



soient sociaux, territoriaux ou politiques, sont souvent ceux que l'on attribue aux espaces ruraux, y compris en matière d'accès aux services publics, de désertification médicale, de controverses environnementales, etc.

Les surfaces agricoles sont relativement moins présentes dans les territoires ruraux isolés que dans les autres territoires ruraux : ces territoires ruraux isolés se différencient non seulement par leur plus faible degré d'urbanisation mais aussi par une présence paysagère naturelle nettement plus marquée (forêts, cours d'eau...).

**Tableau 12 • Occupation des sols selon la typologie retenue**

Typologie des communes	Taux d'artificialisation des surfaces (%)	Part des surfaces agricoles (%)	Part de la superficie en forêts, zones humides, surfaces en eau (en %)	Surface totale
<i>Ville-centre (Paris intra-muros) du pôle urbain de Paris</i>	97,6	0	2,4	100,0
<i>Banlieues du pôle urbain de Paris</i>	60,7	20,1	19,2	100,0
<i>Villes-centres des autres grands pôles urbains</i>	37,3	35,7	27,0	100,0
<i>Banlieues des autres grands pôles urbains</i>	23,0	50,2	26,8	100,0
<i>Territoires ruraux des grandes aires (y compris de Paris) (1)</i>	4,0	66,8	29,2	100,0
<i>Communes non rurales des grandes aires urbaines (y compris de Paris)</i>	17,4	53,7	28,9	100,0
<i>Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux</i>	10,6	52,6	36,8	100,0
<i>Territoires ruraux des moyennes et petites aires</i>	2,2	65,3	32,5	100,0
<i>Territoires ruraux isolés</i>	1,5	50,8	47,7	100,0
<i>Total</i>	5,5	59,5	35,0	100,0

**Note** > (1) Communes rurales de l'aire urbaine de Paris : 5,6 % de taux d'artificialisation, 72,0 % de part des surfaces agricoles et 22,5 % de surfaces paysagères.

**Lecture** > 60,7 % de la surface des communes des banlieues du pôle urbain de Paris est artificialisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

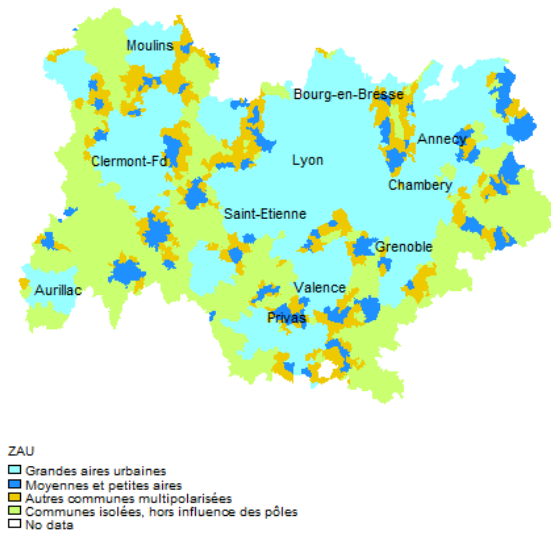
**Source** > CORINE Land Cover, 2012.

## Illustration sur une région et un département

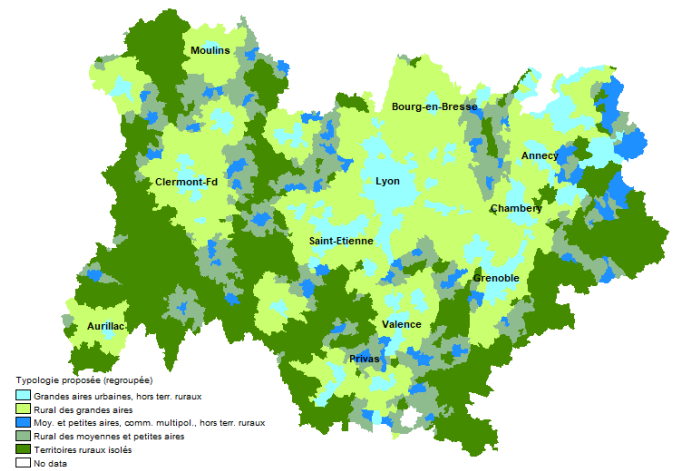
### La région Auvergne Rhône-Alpes

Le ZAU fait apparaître une importante étendue des grandes aires urbaines, autour de Clermont-Ferrand et de Lyon en particulier, si bien que les grandes aires urbaines forment un continuum autour de Lyon, allant sans discontinuité jusqu'à Bourg-en-Bresse au nord-est, Chambéry à l'est et Saint-Etienne au sud-ouest de Lyon (carte 7). En termes d'attraction des villes en matière d'emploi et de déplacements domicile-travail, on comprend bien cette partition. Par rapport au ZAU, la typologie proposée permet de faire, en outre, ressortir des territoires qui bien que liés à la ville, présentent un habitat relativement plus dispersé et des espaces moins artificialisés, entre les métropoles de Lyon, Chambéry, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse.

**Carte 7** • La région Auvergne-Rhône-Alpes selon le ZAU



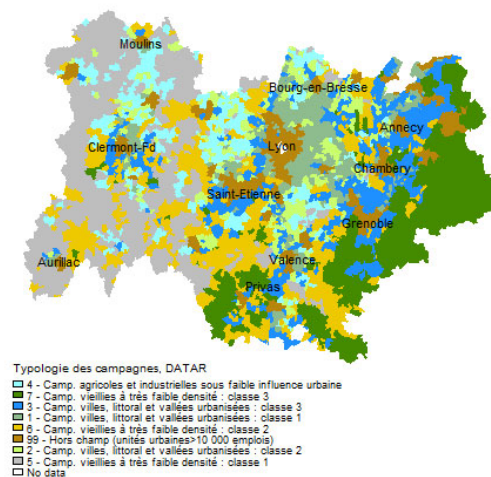
**Carte 8** • La région Auvergne-Rhône-Alpes selon la typologie proposée



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

Ainsi, la typologie proposée laisse apparaître des territoires plus diversifiés, sans ce continuum de communes purement urbaines entre Lyon, Chambéry, Annecy et Bourg-en-Bresse (carte 8). D'ailleurs, cette diversité et l'existence même de zones de campagne en périphérie des villes et de campagnes au contraire sous faible influence urbaine a été mise en évidence par la Datar (carte 9).

**Carte 9** • La région Auvergne-Rhône-Alpes selon la typologie des campagnes de la DATAR



Sources > IGN GEOFLA®, Observatoire des territoires, CGET.

La typologie proposée semble ainsi relativement bien représenter les territoires les moins artificialisés, sous influence plus ténue des villes, et présentant les caractéristiques paysagères attribuées généralement aux espaces ruraux, via la prise en compte conjointe du zonage en aires urbaines et de la densité de population, comme le montrent les données sur l'occupation des sols (tableau 13).

**Tableau 13** • Caractéristiques de l'occupation des sols en Auvergne Rhône-Alpes

<i>Typologie des communes</i>	Taux d'artificialisation des surfaces (%)	Part des surfaces agricoles (%)	Part de la superficie en forêts, zones humides, surfaces en eau (en %)	Surface totale
<i>Villes-centres des grands pôles urbains</i>	39,8	30,9	29,3	100,0
<i>Banlieues des grands pôles urbains</i>	23,7	44,8	31,5	100,0
<i>Territoires ruraux des grandes aires</i>	4,1	58,8	37,1	100,0
<i>Communes non rurales des grandes aires urbaines</i>	20,7	52,9	26,4	100,0
<i>Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux périphériques</i>	8,0	35,5	56,5	100,0
<i>Territoires ruraux des moyennes et petites aires</i>	2,0	49,0	49,0	100,0
<i>Territoires ruraux isolés</i>	0,9	39,0	60,1	100,0
<i>Total</i>	5,2	47,9	46,9	100,0

**Lecture** > 23,7 % de la surface des communes des banlieues des grands pôles urbains de la région Auvergne Rhône-Alpes est artificialisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Source** > CORINE Land Cover, 2012.

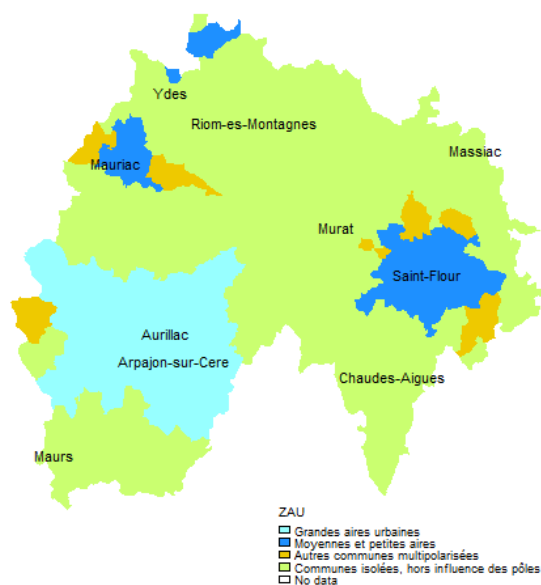
### Le département du Cantal

Si l'on observe maintenant la structuration de l'espace à un niveau encore plus fin, à l'échelle du département du Cantal, le zonage en aire urbaine fait ressortir la zone purement urbaine d'Aurillac qui s'étend sur quasiment toute la partie nord-ouest autour d'Aurillac (carte 10), y compris dans une partie du parc naturel des volcans d'Auvergne (carte 12) et sur un large espace à l'ouest, au sud et à l'est d'Aurillac. Les caractéristiques paysagères observées (cf. analyses spatiales menées à un niveau fin<sup>23</sup>) font, elles, plutôt ressortir de larges étendues paysagères autour du centre et de la banlieue d'Aurillac.

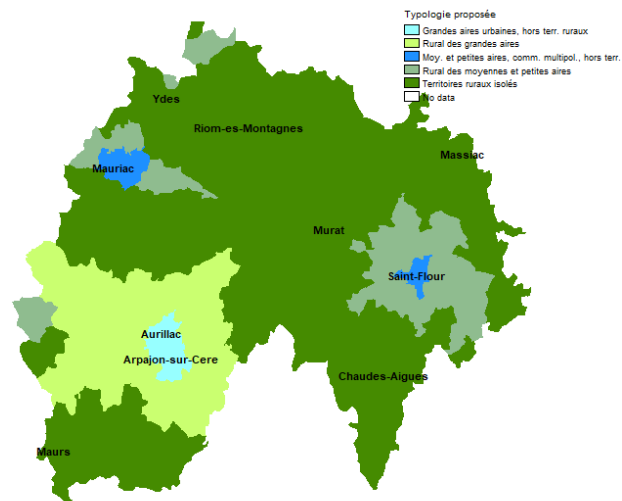
<sup>23</sup> Étude du Centre national d'études spatiales (CNES) : « Le massif du Cantal : diversité rurale d'un espace de moyenne montagne », Description des caractéristiques paysagères et urbaines du département via l'utilisation d'images prises par un satellite Sentinel 2 le 02/05/2015.



**Carte 10** • Le département du Cantal  
selon le ZAU



**Carte 11** • Le département du Cantal  
selon la typologie proposée



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

La typologie proposée (carte 11), en étendant la notion de ruralité jusqu'aux zones rurales des grandes, moyennes et petites aires, semble ainsi relativement en phase avec la réalité de terrain. En particulier, l'artificialisation est faible dans les zones sud-est, sud-ouest et nord-ouest autour du cœur du pôle urbain d'Aurillac (carte 12) : ces espaces se retrouvent ainsi dans notre typologie en territoires ruraux de l'aire d'Aurillac alors que le zonage en aires urbaines les classe en aire urbaine d'Aurillac. La part des surfaces paysagères (surfaces en forêts, zones humides, cours d'eau...) est plus élevée dans ces territoires ruraux de l'aire d'Aurillac que dans le reste de l'aire, ce qui corrobore l'utilité de distinguer ces territoires (tableau 14 et carte 14). En effet, le Cantal dispose d'espaces globalement peu artificialisés, de larges espaces agricoles ainsi que des forêts et autres espaces paysagers qui occupent une part très importante de la surface de la plupart des communes (cartes 12 à 15).

**Tableau 14** • Caractéristiques de l'occupation des sols dans le Cantal

Typologie des communes	Taux d'artificialisation des surfaces (%)	Part des surfaces agricoles (%)	Part de la superficie en forêts, zones humides, surfaces en eau (en %)	Surface totale
Ville-centre du grand pôle urbain d'Aurillac	38,5	59,9	1,6	100,0
Banlieue d'Aurillac	10,9	65,4	23,7	100,0
Territoires ruraux de l'aire d'Aurillac	2,1	62,9	35,0	100,0
Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux périphériques	8,2	79,1	12,7	100,0
Territoires ruraux des moyennes et petites aires	1,0	70,1	28,9	100,0
Territoires ruraux isolés	0,8	53,5	45,7	100,0
Total	1,5	57,4	41,1	100,0

Lecture > 10,9 % de la surface des communes de la banlieue d'Aurillac est artificialisée, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
 Source > CORINE Land Cover, 2012.

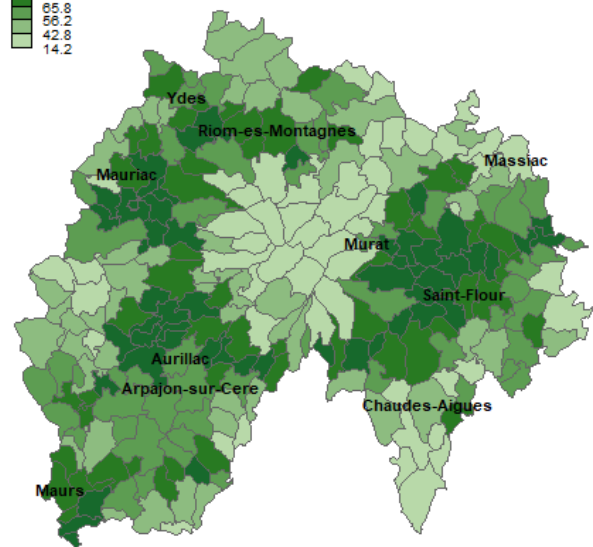
**Carte 12** • Espaces artificialisés dans le Cantal

Part des surfaces artificialisées(%)



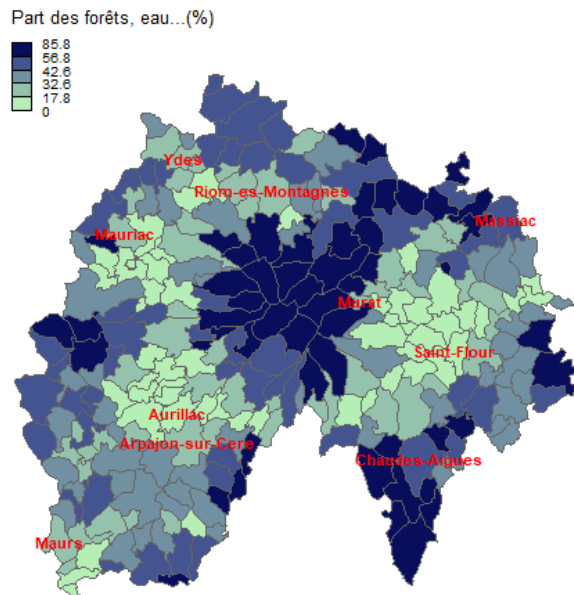
**Carte 13** • Surfaces agricoles dans le Cantal

Surfaces agricoles(%)



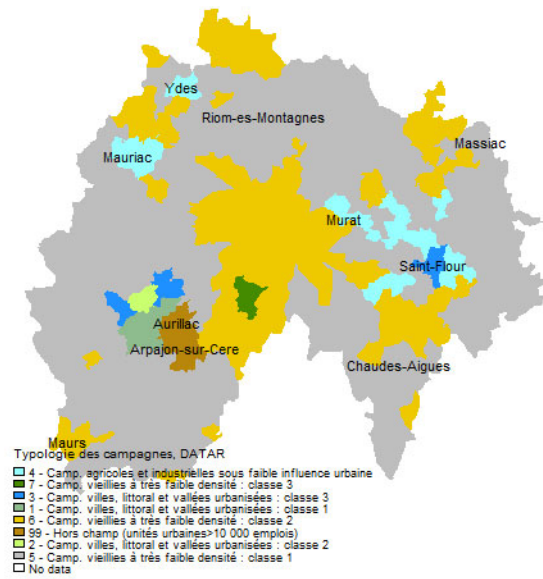
Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

**Carte 14** • Forêts, zones humides et surfaces en eau dans le Cantal



Sources > IGN GEOFLA®, zonage Insee, carte DREES.

**Carte 15** • Le Cantal selon la typologie des campagnes de la DATAR



Sources > IGN GEOFLA®, Observatoire des territoires, CGET.

## ■ CONCLUSION

L'objectif de ces travaux était de pouvoir proposer, pour les études de la DREES, un découpage du territoire français qui reconnaisse l'existence de territoires ayant des spécificités habituellement attribuées aux espaces ruraux. Une des exigences était aussi de mobiliser des zonages existants, unanimement reconnus et utilisés, sans devoir élaborer un énième zonage ou un quelconque découpage ad hoc. En effet, l'avantage de ce choix est qu'une telle typologie est mobilisable dans toutes les sources statistiques de la DREES et pour toutes études dès lors que l'on dispose de la commune de résidence de la population d'intérêt.

Il s'avère qu'en croisant le zonage en aires urbaines et la grille de densité de l'Insee on tient compte de deux approches du territoire, l'une étant liée à sa morphologique (à travers le nombre d'habitants et leur concentration), l'autre relevant de la fonction qu'il remplit (par-delà la concentration de l'activité économique). On montre ainsi qu'autour des villes-centres et banlieues des grands pôles urbains se trouvent des territoires qui bien que situés dans une aire dite urbaine, peuvent être qualifiés de territoires ruraux (territoires ruraux des grandes aires). La population y vit de manière plus dispersée (61 habitants au km<sup>2</sup> contre 434 dans les banlieues des grands pôles urbains non parisiens), l'espace est peu artificialisé (les surfaces artificialisées ne représentent que 4 % des sols, contre 23 % dans les banlieues des grands pôles urbains non parisiens) et les surfaces agricoles y sont encore très prégnantes (67 % des sols contre 50 % dans les banlieues des grands pôles urbains non parisiens). En périphérie des moyennes et petites aires se situent également des espaces présentant des caractéristiques similaires (territoires ruraux des moyennes et petites aires), avec une artificialisation moitié moindre de leurs sols et près des deux tiers de leur espace encore consacré à l'agriculture. Enfin, plus éloignés encore des villes-centres et des banlieues se trouvent les territoires ruraux les plus isolés. Les habitats y sont plus dispersés (20 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne) et les espaces naturels y occupent une part plus importante que sur le reste du territoire.

On privilégiera cette typologie dès lors que les différenciations territoriales jouent un rôle dans les travaux menés dans les domaines sanitaire et social, que ce soit sur les caractéristiques des populations étudiées, leurs prises en charge ou encore leurs besoins spécifiques.

L'Insee met à jour ses zonages d'étude tous les 10 ans environ. Lorsque les deux zonages utilisés ici (grille de densité et zonage en aires urbaines) auront été revus, la typologie sera adaptée

## ■ BIBLIOGRAPHIE

- Aerts A.-T., Chirazi S. et Cros L., Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains, Insee Première n°1552, 2015.
- Aliaga C., Eusebio P. et Levy D., Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité, Insee Références, La France et ses territoires, édition 2015.
- Baccaïni B., Les différentes approches du rural, Pouvoirs locaux n°108, I/2016.
- De Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J. et Warnod R., 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée, Insee Focus n°169, 2019.
- Berger M., Frust J.-P., Plet F., Robic M.-C., Rurbanisation et analyse des espaces ruraux péri-urbains, l'Espace Géographique, 9-4, 1980, pp. 303-313.
- Bouron J.-B., Georges P.-M., Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines, Ellipses, 2015.
- David O. et Jousseume V., Recomposition des espaces ruraux, Norois, 2007.1, (numéro thématique).
- Dumont G.-F., Le peuplement de l'Europe : une logique centre-périphérie, Population & Avenir 2010/5 (n° 700).
- Hilal M., Barczak A., Tourneux F.-P., Schaeffer Y., Houdart M., et al., Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM), 2011(hal-00911232).
- Lagagner J. et Vienne D., Recensement de la population de 2006, La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes, Insee Première n°1218, 2009.
- Mathieu N., Questions sur les types d'espaces ruraux en France, l'Espace Géographique, 11-2, 1982, pp. 95-110.
- Pistre P. et Richard F., Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines, Dossier Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités, Géoconfluences, avril 2018.
- Poulot M., Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ?, Revue Géocarrefour, Vol. 83/4 | 2008, n° thématique : « Géographie(s) rurale(s) en question(s) ».
- Schmitt B. et Goffette-Nagot F., Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique, Économie Rurale 257, mai-juin 2000.
- Poulot M., Reveyaz N., Les espaces ruraux et périurbains en France : populations, activités, mobilités, cadrage du dossier, Géoconfluences, avril-mai 2018.
- Les zonages d'étude de l'Insee, Une histoire des zonages supra communaux définis à des fins statistiques. Insee Méthodes, n°129, mars 2015.

## Annexe 1. Les différents zonages

### Zonage en unité urbaine 2012 (UU2012)

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et sur le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Les modalités sont les suivantes :

0. Communes rurales

1. Communes appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2. Communes appartenant à une unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3. Communes appartenant à une unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4. Communes appartenant à une unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5. Communes appartenant à une unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6. Communes appartenant à une unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7. Communes appartenant à une unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8. Communes appartenant à l'unité urbaine de Paris

### Zonage en aires urbaines

#### Le zonage en aires urbaines de 2010

Selon le zonage en aires urbaines 2010, une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (une unité urbaine, soit une zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales (au sens des unités urbaines) ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- Les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les aires urbaines, datées de 2010, ont été établies en référence à la population connue au recensement de 2008 et sur la géographie du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Code	Intitulé	Définition
<b>Espace des grandes aires urbaines</b>		
111	Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	Unités urbaines comptant au moins 10 000 emplois.
112	Couronnes des grands pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un grand pôle ou dans des communes de sa couronne.
120	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Communes situées hors des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un espace d'un seul tenant.
<b>Espace des autres aires</b>		
211	Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)	Unités urbaines comptant de 5 000 à moins 10 000 emplois.
212	Couronnes des moyens pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un pôle moyen ou dans des communes de sa couronne.
221	Petits pôles (moins de 5 000 emplois)	Unités urbaines comptant de 1 500 à moins 5 000 emplois.
222	Couronnes des petits pôles	Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne.
<b>Autres communes multipolarisées</b>		
300	Autres communes multipolarisées	Communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines (111+112+120) et hors des petites (221+222) ou moyennes aires (211+212), dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
<b>Communes isolées, hors influence des pôles</b>		
400		Ensemble des communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires.

L'espace périurbain comprend les couronnes des grands pôles et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines (modalités 112 et 120). Les couronnes des moyens et petits pôles ainsi que les autres communes multipolarisées définissent les « autres espaces sous influence urbaine ».

### **Le précédent zonage en ZAU de l'Insee : ZAU 1999 et le complément rural du ZAU**

Certaines des définitions ci-dessous ne sont plus en vigueur dans le nouveau zonage en aires urbaines notamment en ce qui concerne l'espace rural.

- « Pôles urbains » : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- « Aires urbaines – couronnes périurbaines » : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- « Communes multi polarisées » : communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

L'espace à dominante urbaine était ainsi constitué par l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. L'espace à dominante rurale était défini de manière résiduelle par rapport à l'espace à dominante urbaine, à savoir comme l'ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

Le complément rural du ZAU distinguait, au sein de l'espace à dominante rurale, les quatre catégories suivantes :

- les communes sous faible influence urbaine : communes ou unités urbaines dont 20 % ou plus des actifs vont travailler dans l'une quelconque des aires urbaines ;
- les pôles ruraux : communes ou unités urbaines qui regroupent 2 000 emplois ou plus et dont le nombre d'emplois est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents ;
- la périphérie des pôles ruraux : communes ou unités urbaines qui ne sont pas sous faible influence urbaine et dont plus de 20 % des actifs vont travailler dans l'un quelconque des pôles ruraux ;
- le rural isolé : communes ou unités urbaines n'appartenant à aucune des 3 catégories précédentes.

### La grille de densité

À partir de carreaux de 1 km de côté, sont formées des mailles urbaines qui sont l'agrégation de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Dans une démarche identique et pour définir « l'urbain dense », on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants. L'ajout d'un degré de ruralité à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses. On forme ainsi des mailles rurales intermédiaires, qualifiées de peu denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 300 habitants. Elles sont qualifiées de très peu denses si elles ne remplissent pas ces conditions.

La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

### Les cités et aires urbaines fonctionnelles (FAU)

La base de données des statistiques urbaines sur le site d'Eurostat, fournit des séries de données sur les principaux aspects de la qualité de vie dans les villes de l'Union Européenne, de Norvège, de Suisse et de Turquie. Ces données statistiques sont produites sur essentiellement deux niveaux géographiques : les « cités » et les aires urbaines fonctionnelles (dont l'acronyme anglais est « FUA » – « Functional Urban Areas »).

- une city se compose d'une ou plusieurs communes dont la majorité de la population vit dans un centre urbain d'au moins 50 000 habitants ; la notion de centre urbain faisant appel à l'utilisation d'une grille de densité de la population constituée de carreaux de 1 km<sup>2</sup> qui permet d'identifier les grappes de carreaux de 1 500 habitants et plus, contigus.
- chaque city se voit ensuite attribuer une zone de navettage constituée de toutes les communes qui lui envoient un pourcentage de leurs actifs en emploi dont le seuil a été fixé à 15 %, sauf lorsqu'elle-même envoie 15 % ou plus de ses actifs en emploi vers une autre city. Le regroupement d'une city et de sa zone de navettage forme une zone urbaine fonctionnelle (FUA).



## La typologie des campagnes

Élaborée en 2011 pour l'ex-Datar, elle est le fruit du travail d'un groupe de chercheurs (Hilal et al., 2011) qui ont pris comme espace de référence les communes hors des unités urbaines de 10 000 emplois et plus. Il en résulte l'identification de trois catégories principales de campagnes en France métropolitaine : les campagnes des villes, des littoraux et des vallées urbanisées, les campagnes agricoles et industrielles, et les campagnes vieilles à très faible densité. Les travaux ont aussi permis de dresser des typologies pour les espaces à enjeux spécifiques que sont la montagne et le littoral. Cette typologie communale repose sur une approche multifactorielle, elle distingue plusieurs catégories de campagnes à partir d'une grande variété de critères statistiques. Trois groupes d'indicateurs sont utilisés : sur les populations et les conditions de vie, sur l'emploi et les activités économiques, sur les paysages à partir de l'occupation du sol.

Les 7 classes suivantes ont été mises en évidence :

1. Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées
  - 1.a. les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
  - 1.b. les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
  - 1.c. les campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présente.
2. Les campagnes agricoles et industrielles : sous faible influence urbaine.
3. Les campagnes vieilles à très faible densité
  - 3.a. les campagnes à faibles revenus, économie présente et agricole
  - 3.b. les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présente et touristique
  - 3.c. les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présente et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant.

Un travail de transposition de cette typologie dans des géographies communales plus récentes a été effectué par l'Observatoire des territoires.

### La typologie proposée : « ruralité et lien à la ville »

Elle présente les trois niveaux de regroupements suivants selon que l'on souhaite juste différencier les territoires ruraux des grandes aires et des aires de plus petites taille (niveau 1). Il peut également être judicieux (niveau 2), puisque c'est l'objectif de la typologie, de distinguer les territoires ruraux des grandes aires, ceux qui sont proches des grands pôles urbains et dont le lien à la « grande ville » est fort, des territoires ruraux des moyennes et petites aires, situés aux abords des aires moyennes et petites, des territoires ruraux isolés, peu liés à la ville. La typologie permet également de partitionner les grandes aires urbaines – y compris celle de Paris – en villes-centres et banlieues qui peuvent être au cœur de certaines problématiques (niveau 3).

**Typologie de la ruralité et du lien à la ville : niveaux d'analyse**

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>1. Grandes aires urbaines, hors territoires ruraux</b>	11. Aire urbaine de Paris, hors territoires ruraux	111. Ville-centre du pôle urbain de Paris
		112. Banlieues et communes non rurales de l'aire urbaine de Paris
	12. Grandes aires urbaines, hors Paris et hors territoires ruraux	121. Villes-centres des grands pôles urbains, hors Paris
		122. Banlieues et communes non rurales des grandes aires urbaines, hors paris
<b>2. Moyennes, petites aires et communes multipolarisées, hors territoires ruraux</b>		
<b>3. Territoires ruraux des grandes, moyennes, petites aires et isolés</b>	31. Territoires ruraux des grandes aires	
	32. Territoires ruraux des moyennes et petites aires	
	33. Territoires ruraux isolés	



## Les dossiers de la DREES

N° 63 • juillet 2020

---

### Appréhender les territoires ruraux

---

**Directeur de la publication**  
Fabrice Lenglard

**Responsable d'édition**  
Souphaphone Douangdara

**ISSN**  
2495-120X



La DREES fait partie  
du Service statistique public  
pilote par l'Insee.

Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP

Retrouvez toutes nos publications sur [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr) et nos données sur [www.data.drees.sante.fr](http://www.data.drees.sante.fr)